



## Suis mère d'un enfant mineur (père ex mari décédé)

Par **CAMPRASSE**, le **08/06/2008** à **18:00**

1. -Notaire m'a donné RDV 17 sept, ex mari décédé le 07 mars ; Y a t-il des délais pour commencer la liquidation de la succession ?  
2. On me demande 60 euros chez notaire pour consultation avant cette date, est-ce légal ? Si oui, puis-je prendre sur livret A de l'enfant mineur pour payer cette facture ?  
3. -il faut avoir rentrées d'argent, je veux louer maison avec agence, Ai trouvé locataire pour le 15 juin 2008, comment retirer et vendre armes (dont il avait autorisation) trouvées dans maison (maison donnée par donation devant notaire avec ma signature) avant règlement succession ?  
4. A quel nom mettre le contrat de location sachant que je veux que les loyers arrivent sur compte livret A de l'enfant mineur ?  
5. -puis-je en qualité de mère de l'enfant mineur, disposer de son livret de Caisse d'épargne pour payer factures eau, électricité, jardinier, plombier, billet avion pour accompagner urne de Guadeloupe en Bretagne... ?  
6. Rôle et obligations ; juge des tutelles ?  
7. Combien de temps avant de toucher pension de réversion et allocation orphelin, et combien d'euros ?  
8. qui donne pension de réversion et allocation orphelin dont j'ai fait la demande ; le rectorat (le décédé était professeur à la retraite) ou l'état ?